

que nous avons eu l'occasion de constater au cours des séances du comité.

Monsieur l'Orateur, voilà le véritable bobo, et chaque fois qu'on ne cherche pas des solutions qui touchent la base même des problèmes, on apporte toujours toutes sortes de petites réformes qui n'opèrent aucun changement. C'est le cas des articles 3 et 4, que l'on veut modifier, en changeant le nombre de directeurs et en appliquant de nouvelles modalités dans leur nomination. Cela ne changera absolument rien, car il s'agit d'un organisme fédéral, formé de jeunes, qui ont à s'occuper de problèmes qui relèvent d'abord et avant tout du pouvoir provincial.

Cependant, à l'occasion de nombreuses conférences fédérales-provinciales, les provinces, notamment le Québec, demandent précisément que le gouvernement fédéral leur donne ce dont elles ont besoin pour vaquer à leurs affaires. Et comme elles ne disposent pas de ce dont elles ont besoin pour s'occuper de leurs affaires, on leur dit tout simplement d'essayer de se débrouiller dans le casse-tête de la fiscalité pour régler leurs problèmes. Et, alors, le gouvernement lui-même propose des projets de loi et s'occupe de choses qui ne le regardent pas du tout.

Lorsqu'on connaît les sommes d'argent astronomiques qui ont été dépensées par la Compagnie des jeunes Canadiens, on est en droit de se poser des questions. C'est pourquoi je dis qu'on aurait dû effectuer une transformation radicale de la Compagnie et non pas seulement de petites «réformattes» pour la simple raison que ces transformations radicales auraient permis d'abord une meilleure décentralisation totale. Il faudrait que toutes les provinces s'entendent là-dessus, car je suis d'avis qu'un organisme de ce genre, au Québec, ne fonctionnera jamais. Actuellement, nous en avons la plus belle preuve par ce qui s'est produit.

Par contre, il existe des organismes qui s'occupent de jeunes. Ils doivent uniquement compter sur le bénévolat. Ils ne bénéficient d'aucune subvention et, malgré tout, ils font un travail magnifique. Si l'argent que l'on octroie à la Compagnie des jeunes Canadiens était versé sous forme de subventions aux organismes qui existent déjà et qui pourraient ainsi s'acquitter de la mission dont on a chargé la Compagnie des jeunes Canadiens, ce serait merveilleux. Pourquoi fonde-t-on des organismes dont on n'a pas besoin? Pourquoi ne pas abolir ce qui a été un fiasco? Il existe des organismes qui seraient en mesure de faire ce travail et sur lesquels nous pourrions nous fier d'une façon absolue.

C'est la raison pour laquelle je voulais signaler que chaque fois que l'on fait quelque chose, que l'on empiète sur des domaines de juridiction exclusivement provinciale, cela

engendre des conflits qui donnent très souvent naissance à des situations malheureuses comme celle que nous avons observée.

Si le gouvernement s'occupait exclusivement de ses affaires, il se contenterait d'accorder aux provinces les subventions nécessaires pour qu'elles puissent se tirer d'affaire. Ce sont les provinces qui touchent de plus près l'individu et à qui il incombe de veiller non seulement à son bien-être et à sa santé, mais plus particulièrement à son éducation. Et l'on sait que le Québec tient comme à la prunelle de ses yeux au contrôle de l'éducation. Par conséquent, un organisme dont le contrôle s'exerce en dehors de son territoire et qui n'est pas au diapason de sa mentalité véritable ne peut conduire qu'à l'anarchie et aux autres troubles dont nous avons été témoins.

Voilà pourquoi il aurait fallu, à mon sens, soit abolir cette Compagnie, qui s'est avérée inutile, pour ne pas dire stupide, soit la transformer d'une façon tellement radicale qu'elle tombe, comme ce serait normal, sous le contrôle des gouvernements provinciaux, sans quoi on continuera à faire des dépenses en faveur d'un organisme dont l'efficacité sera à peu près nulle, et ce sera, encore une fois, le contribuable canadien qui paiera.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):

Monsieur l'Orateur, je ne ferai pas de longs discours et je ne tiens pas non plus à reprendre par le menu le débat qui s'est déroulé lors du premier examen du bill à l'étude.

Je faisais partie du comité qui a examiné les problèmes de la Compagnie des jeunes Canadiens et tout le monde sait à quel point je désapprouvais la façon dont fonctionnait la Compagnie. Je suis toujours persuadé du bien-fondé des critiques concernant la Compagnie et la conduite de ses affaires depuis son établissement. Néanmoins, c'était le gouvernement qui avait institué cette organisation, le gouvernement qui avait désigné le Conseil, responsable de son administration. On avait averti le gouvernement de ce qui se passait, mais les avertissements et les rapports sont restés lettre morte jusqu'au jour où la ville de Montréal se trouva aux prises avec des émeutes et des désordres et où le président du conseil municipal, M. Saulnier, lança des accusations très graves contre la Compagnie et la façon dont elle fonctionnait.

Le gouvernement, sur le tard, a pris conscience des problèmes qu'il rencontrait et il a réagi excessivement; aujourd'hui, sa réaction est de nouveau excessive.

Qu'il me soit permis de récapituler brièvement certaines choses que nous avons apprises au cours des auditions du comité portant sur les difficultés de la Compagnie des jeunes